



ARTIKEL-NUMMER: 1785018
Aluminium-Spezialfilter 450
AX P3

Überblick

Artikelnummer

1785018

Programm

Halb- und Vollmasken

Marke

Sperian

Marke vorher bekannt als

FERNEZ by Willson

Branche

- Industrie allgemein

Produktverwendung

Der Aluminiumfilter AXP3 dient zum Schutz gegen Gase vom Typ AX gemäß EN 371:1992 (also organische Gase und Dämpfe, deren Siedepunkt unter 65° C liegt) und gegen Staub und toxische Partikel sowie feste und flüssige Aerosole gemäß EN 143 Schadstoffklasse 3: hohe Filterwirksamkeit (99,95 %).

Dieser Filter wird mit Sperian-Vollmasken mit RD40-Anschluss verwendet.

Die mit einem AXP3 bestückte Vollmaske darf nur verwendet werden, wenn die Schadstoffkonzentration der Norm für den verwendeten Filter entspricht, das heißt unter dem 100-fachen des für den Schadstoff geltenden MAK-Wertes liegt. (siehe INRS-Dokument Nr. 780 „Atmenschutzgeräte“).

Einsatz nur in ausreichend belüfteten Räumlichkeiten mit mindestens 17 % vol. Sauerstoffgehalt.

EIGENSCHAFTEN:

- Typ 450 cc
- Leichtes und widerstandsfähiges Aluminiumgehäuse mit Kunststoffabdeckung
- 106 mm Durchmesser
- Keine Beeinträchtigung des Sichtfeldes
- Anschluss RD 40 mit DIN-Gewinde (EN 148-1) für eine sichere Befestigung mit hervorragender Dichtigkeit
- Imprägnierte Aktivkohle aus Kokosnuss-Schalen
- Sehr hohe Adsorptionskapazität.

GETESTETE GASE:

- Methoxymethan C₂H₆O
- Isobutan C₄H₁₀
- Volumenkonzentration des Testgases: 0,05 % vol. für Methoxymethan und 0,25 % vol. für Isobutan
- Getesteter Volumenstrom: 30 Liter pro Minute
- Erforderliche Mindestdauer vor „Zerfall“:
C₂H₆O: 50 Min.

- C4H10: 50 Min.
- Getestete Aerosole
- * Paraffinöl für flüssige Aerosole
- * Natriumchlorid für feste Aerosole
- Getesteter Volumenstrom: 95 Liter pro Minute
- Eindringen der Aerosole im Test muss unter:
 - * 0,05% bei Natriumchlorid
 - * 0,05% bei Paraffinölliegen.
- Atemwiderstand unter:
 - 2,2 mbar bei 30 l/Min.
 - 8,2 mbar bei 95 l/Min.

VERPACKUNG:

Einzel in Schachteln verpackt.
Bei Beanstandungen zu diesem Produkt bitte Losnummer auf dem Etikett angeben.

Eigenschaften und Nutzen

Funktion

Aluminiumgehäuse

Nutzen

Stabilisierung der Kohle: Von außen kommende Schläge haben einen geringeren Einfluss („Gedächtnis“ für Schläge)

Funktion

Kohle aus Kokosnuss-Schalen

Nutzen

- Optimale Austauschfläche - Optimale Nutzungsdauer

Funktion

Mechanischer Filterung mit Filter P3

Nutzen

Optimale dauerhafte Filterung

Funktion

Struktur des Filters

Nutzen

Geringer Atemwiderstand – weniger Ermüdung

Funktion

Lebensdauer

Nutzen

Dauerhafte Qualität, kann problemlos zwischen den Einsätzen gelagert werden.

Funktion

Dichtheitstest

Nutzen

Sicherheit für den Benutzer

Funktion

Verpackung

Nutzen

- Sicherheit - Einfache Lagerung

Technische Beschreibung

Zertifizierungen

EU-Konformitätserklärung

EG-Kategorie PSA

15

Qualitätssicherung

ISO 9001 / 2000

EG-Zertifizierungsnummer

0070-003-079-06-96-0118 Ext. 01-02-00

EG-Baumusterprüfbescheinigung

EC Attestation

Nr. EG-Baumusterprüfbescheinigung

0070-003-079-06-96-0118 Ext. 01-02-00

Zusätzliche Informationen

Benutzerhandbuch

User Manual Filters

Avenue de Bourgogne
B.P. n° 27
54501 Vandœuvre Cedex
Téléphone : 03 83 50 20 00
Télécopie : 03 83 50 21 03
SIRET : 775 671 456 00058
NAF : 731 Z

Siège social
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Téléphone : 01 40 44 30 00

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE

habilité par arrêté du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 11 août 1992,

identifié sous le numéro 0070

attribue

L'EXTENSION D'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

n° 0070-003-079-06-96-0118 / Ext 01-02-00

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- dénomination : Filtre combiné contre les composés organiques à bas point d'ébullition et les particules solides et liquides.
- marque commerciale, type : Filtre 450 AXP3 FERNEZ référence 1785018
- fabricant : Société Nouvelle d'Articles de Protection - Groupe BACOU
- demandeur de l'attestation : BACOU SA - division FERNEZ
Z.I. PARIS NORD II
13, Rue de la Perdrix
BP 50398
95943-ROISSY CHARLES DE GAULLE

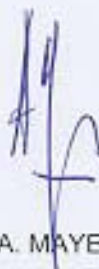
L'objet de cette extension porte sur le changement de la nature du matériau du couvercle du boîtier de filtre. La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants ainsi que le marquage réglementaire apposé sur cet équipement de protection individuelle sont précisés à la page 2/2 de cette attestation.

Le 14 Février 2000,

P. le Directeur Général

L'Adjoint au Chef de Département

Ingénierie des Equipements de Travail



A. MAYER

NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R.233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des limites d'emploi du produit, etc...).

Cette attestation comporte 2 pages paraphées et numérotées 1/2 et 2/2

Description

Appareil filtrant les gaz et les particules solides et liquides en boîtier aluminium avec un couvercle en plastique. Le boîtier est muni d'un filetage mâle standard Rd 40 conforme à EN148-1 permettant de le raccorder à une pièce faciale équipée du même raccord.

Le filtre est équipé de deux bouchons avec pattes de scellement rompues lors de la première mise en service.

Domaine et limites d'emploi

L'appareil " filtre 450XP3 FERNEZ" référence 1785018, filtrant les composés organiques à bas point d'ébullition tels que définis par la norme EN371 et les particules solides et liquides de la classe P3 définies par la norme EN143.

Il ne peut être utilisé qu'avec des pièces faciales masques complets, assurant au porteur une protection telle que définie par la norme EN136.

Il ne peut pas être utilisé dans des atmosphères dont la teneur en oxygène est inférieure à 17%.

Marquage CE

Le marquage CE est conforme à la Directive 89/686/CEE. Il comporte le sigle "CE" suivi du numéro d'identification de l'organisme (0194) qui assure le contrôle qualité suivant l'article 11/B. Les éléments de marquage ont 5 mm de hauteur, et sont imprimés sur le corps de l'appareil.

Les références de l'INRS qui a procédé à l'examen CE de type, sont données dans la notice d'utilisation établie par le fabricant.

Références des prescriptions vérifiées, des rapports d'essais et de vérification

L'attestation a été établie par référence aux exigences essentielles de santé et de sécurité données à l'annexe II de la Directive 89/686/CEE applicables aux EPI.

Les résultats sont consignés dans les rapports d'examen INRS n° 96RE11703221 et 95RE4402054, SPD 033A-96, BIA9203659/2120.

Avenue de Bourgogne
B.P. n° 27
54501 Vandœuvre Cedex
Téléphone : 83 50 20 00
Télécopie : 83 50 21 03
SIRET : 775 671 456 00058
NAF : 731 Z

habilité par arrêté du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en date du 11 août 1992,

identifié sous le numéro 0070

Siège social
30, rue Olivier-Noyer
75680 Paris Cedex 14
Téléphone : 40 44 30 00

attribue

L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE

n° 0070-003-079-06-96-0118

au modèle d'équipement de protection individuelle suivant :

- dénomination : Filtre combiné contre les composés organiques à bas point d'ébullition et les particules solides et liquides.
marque commerciale, type : Filtre 450 AXP3
1785018 (identification en Français / Hollandais / Anglais)
1730144 (identification en Allemand / Italien / Espagnol)
- fabricant : Société Nouvelle d'Articles de Protection - Groupe BACOU
- demandeur de l'attestation : BACOU SA - division FERNEZ
Z.I.PARIS NORD II
13, Rue de la Perdrix
BP 50398
95943-ROISSY CHARLES DE GAULLE

La description détaillée du modèle d'équipement de protection individuelle objet de cette attestation, les références des prescriptions vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type et des rapports d'essais et de vérifications correspondants ainsi que le marquage réglementaire apposé sur cet équipement de protection individuelle sont précisés en page 2/2 de cette attestation.

Le 30 juin 1996,

P. le Directeur Général

Le Chef du Service Machines et Dispositifs de Protection,


A. MAYER

NOTA : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 233-62 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité, modification des caractéristiques et des limites d'emploi du produit, etc....).

Cette attestation comporte 2 pages paraphées et numérotées 1/2 et 2/2

Description

Appareil filtrant en boîtier aluminium muni d'un filetage standard conforme à la norme EN148-1 destiné à être raccordé uniquement sur des pièces faciales masque complets équipés du même raccord.

A l'intérieur du boîtier se trouve en premier la protection contre les particules puis la charge de charbon maintenue entre deux disques de tissu non tissé, par deux grilles.

La différence entre les deux références d'appareil réside uniquement dans les langues utilisées pour l'identification.

référence 1785018 (identification en Français, Hollandais et Anglais)

référence 1730144 (identification en Allemand, Italien et Espagnol)



Photographie de l'équipement

Domaine et limites d'emploi

L'appareil "filtre 450AXP3", est un appareil de protection respiratoire filtrant les composés organiques à bas point d'ébullition tels que définis par la norme EN371 et les particules solides et liquides telles que définies par la norme EN143, qui ne peut être utilisé qu'avec des pièces faciales masques complets, assurant au porteur une protection telle que définie respectivement par les normes européennes harmonisées EN136.

L'équipement ne peut être utilisé que dans des lieux suffisamment ventilés dont l'atmosphère - non explosive - contient au moins 17% d'oxygène.

Marquage CE

Le marquage CE est conforme à la Directive 89/686/CEE. Il comporte le sigle "CE" suivi des 2 derniers chiffres de l'année au cours de laquelle le marquage a été apposé ainsi que le numéro d'identification de l'organisme qui assure le contrôle qualité suivant l'article 11/B. Les éléments de marquage ont 5 mm de hauteur, et sont imprimés sur le corps de l'appareil.

Les références de l'INRS qui a procédé à l'examen CE de type, sont données dans la notice d'utilisation établie par le fabricant.

Références des prescriptions vérifiées, des rapports d'essais et de vérification

L'attestation a été établie par référence aux exigences essentielles de santé et de sécurité données à l'annexe II de la Directive 89/686/CEE applicables aux EPI.

Les résultats sont consignés dans les rapports INRS n° 96RE11703221 et 95RE4402054, SPD 033A-96, BIA9203659/2120.



EU-Konformitätserklärung

Der Hersteller oder sein in der EU als gesetzlicher Vertreter handelnder Lieferant:

Honeywell Safety Products Europe

Erklärt, dass die im Folgenden beschriebene Persönliche Schutzausrüstung die Richtlinien der Direktive des Europäischen Rates erfüllt 89/686/CEE:

Bezeichnung: Aluminium-Spezialfilter 450 AX P3

Referenz: 1785018

Standard(s): EN371

Für diese PSA gilt die folgende EU-Prüfbescheinigung Nr.:

0070-003-079-06-96-0118 Ext. 01-02-00

Ausgestellt von:

INRS

Ort, Datum: Villers-Cotterêts, 11/07/2019

Ausgestellt von: P. MARGERIT

Abteilung: Atemschutz

Pascal MARGERIT

ZI Paris Nord II 33, rue des Vanesses BP 50288 95958 Roissy CDG France

Tel: +33 (0) 49 90 79 79 Fax: +33 (0)1 49 90 79 80

www.honeywellsafety.com